

DÉPARTEMENT
du Puy-de-Dôme.

ARRONDISSEMENT

Issoire

CANTON

de Besse

COMMUNE de *Besse*

CONCESSION A PERPÉTUITÉ

(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

N° *224* *225*

du plan officiel

Nous, Maire de la commune de *Besse*

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 Juin 1794) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépultures dans les cimetières;

timbre Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du

fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures:

Vu la demande à nous présentée par M. *de Anne tournadre veuve*

Chandelozon demeurant à Besse et Marie Cournaud veuve romp

demeurant à Champagny
et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de *quatre* mètres
superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder,
à perpétuité *leur sépulture et celle de leur famille*

Les Pétitionnaires s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du Receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *trois cents francs*
dont *deux cents francs* au profit de la commune
et *cent francs* au profit des pauvres, le tout,
conformément aux délibérations et arrêté précités.

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}.

Il est fait Concession, à perpétuité à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de *quatre* MÈTRES-SUPERFICIELS
de terrain, dans le cimetière de la commune de *Besse*
pour y fonder *la sépulture des*

ci-dessus dénommées

ART. 2.

Ladite concession est faite moyennant la somme de *trois cents francs*

dont celle de *deux cents francs* sera versée immédiatement dans la caisse du receveur de cette commune, et celle de *cent francs* sera également versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

ART. 3.

Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du Concessionnaire.

ART. 4.

Ampliations du présent arrêté seront adressées :
Audit Concessionnaire.
Au Receveur municipal et au trésorier du bureau de bienfaisance

Fait en Mairie, le *21 octobre* 1887

Pour copie conforme:

Le Maire,

Cachet de la Mairie.



12
17
Enregistré à *Senne*
le *20* octobre 1887 par case *172*
Reçu *quatre*
Le receveur de l'enregistrement,

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
[Handwritten signature]